



# AVIS DE COURSE

## Catamarans

### Sélective de Catamaran

### La Rochelle Nautique Grade 5A

**Le 23 et 24 novembre 2024 à La Rochelle**

#### **PREAMBULE**

##### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

#### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles actualisées concernant la crise sanitaire précisées en annexe des IC

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le 22/11

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [Lien vers les IC](#)

#### **3 COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : [Lien vers le tableau officiel](#)

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes :

- Tyka
- SL 16

- 15.5
- Nacra 15
- INC

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie catamarans.

#### 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription jusqu'au 31/05.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : [Lien d'inscription](#)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription jusqu'au 23/11/2024
Tyka, SL 16, 15,5, Nacra 15, INC	44€ Soit 11 € / jour / coureur

Sont inclus :

- Gouter retour de régata
- Remise des prix le 24/11

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing. Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

## 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

date	de	à
23/11	9h30	11h00

**Briefing entraineurs le samedi 23 novembre 2024 : à la fin des confirmations.**

7.2 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

Dates	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
Samedi 23/11	13h00	Courses à suivre
Dimanche 24/11	10h30	Courses à suivre

**Attention : en raison du marathon de La Rochelle le dimanche 24/11, les routes seront bloquées à partir de 8h, il est donc impératif d'arriver au club avant cette heure pour éviter toute difficulté d'accès.**

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 10 LIEU

L'Annexe à l'AC <1> indique l'emplacement des zones de course. Insérer un nombre ou une lettre. Fournir une carte ou un plan.

## 11 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit.

## 14 CLASSEMENT

14.2 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

## 15 PLACE A TERRE OU AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux ou au port.

## 16 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques

comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 18 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :  
Les 3 premiers de chaque série dans chaque catégorie.

## 19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :  
La Rochelle Nautique  
20 avenue Antoine Albeau  
17000 La Rochelle

## ANNEXE ZONE DE COURSE

